

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Parc départemental de l'Arbois - Convention de chasse avec l'association des
Chasseurs Aixois.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Parc départemental de l'Arbois (intégrant les domaines départementaux de Meynes et de Val des Vignes) est situé principalement sur la commune d'Aix-en-Provence et représente une superficie d'environ 1 190 hectares.

La politique du Département est d'ouvrir ou de maintenir ouverts à la chasse les territoires dont il est propriétaire, tout en préservant leur qualité environnementale.

A ce titre, il développe des partenariats avec les sociétés de chasse afin d'améliorer la gestion cynégétique des domaines départementaux.

La Commission permanente du 19 octobre 2018, par délibération n° 76, a approuvé la signature d'une convention de chasse avec l'association des Chasseurs Aixois.

Depuis, de nouvelles conditions matérielles ont conduit l'association à solliciter d'autres négociations, revendiquant, entre autres, un territoire plus étendu.

En conséquence, une nouvelle convention, avec un territoire de chasse augmenté de 47 hectares, est soumise à l'assemblée délibérante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL